



- Zonage réglementaire**
- Limite des zones
  - Espace urbanisé
    - U - Secteur urbanisé
    - Ur - Secteur urbanisé impacté par le Plan de Prévention des Risques
    - Ua - Centre ancien
    - Uar - Centre ancien impacté par le Plan de Prévention des Risques
    - UTa,b,c - Secteur urbanisé à vocation touristique
    - UTV - Secteur urbanisé à vocation touristique impacté par le Plan de Prévention des Risques
    - Ua - Zone d'activités
    - Uir - Zone d'activités impacté par le Plan de Prévention des Risques
  - Espace à urbaniser
    - AU,2AU - Secteur à urbaniser
    - AUk,2AUk - Secteur à urbaniser impacté par le Plan de Prévention des Risques
    - AUa - Secteur à urbaniser à vocation d'activités
  - Espace naturel ou agricole
    - A - Secteur agricole
    - Ar - Secteur agricole impacté par le Plan de Prévention des Risques
    - Ah - Secteur agricole à constructibilité limitée
    - Ahr - Secteur agricole à constructibilité limitée impacté par le Plan de Prévention des Risques
    - N - Secteur naturel
    - Nr - Secteur naturel impacté par le Plan de Prévention des Risques
    - Nh - Secteur naturel à constructibilité limitée
    - Nhr - Secteur naturel à constructibilité limitée impacté par le Plan de Prévention des Risques
    - Nc,m,s,a2 - Secteur naturel à vocation particulière
    - Nor - Secteur naturel à vocation particulière impacté par le Plan de Prévention des Risques
  - Prescriptions
    - Emplacement réservé
    - Zone non aedificandi
    - Espace boisé classé
    - Elément remarquable du paysage
    - ★ Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination
    - ★ Elément remarquable du patrimoine architectural

**COMMUNE DE BEAUCENS**  
DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES



Plan Local d'Urbanisme

